



CASIERS AU COLLEGE

Chers parents,

Gerson propose aux élèves du collège des casiers qui ont pour but d'alléger le poids des sacs.

L'utilisation de ces casiers est organisée de la manière suivante :

- Il est possible de partager un casier en binôme ;
- Ils ferment au moyen d'un cadenas à clé (pas de code) fourni par les familles avec au moins deux clés, l'une restera chez les responsables de la vie scolaire (Mme Jamar pour les 6^{èmes} et 5^{èmes} et M. Cadet pour les 4^{èmes} et 3^{èmes}) et l'autre sous la responsabilité de l'élève et de son binôme dans le cas d'un casier partagé ;
- Les frais annuels par casier individuel s'élèvent à 50 €. Dans le cas d'un casier partagé, les frais annuels s'élèvent à 25 € par élève. Cette somme sera ajoutée à votre facture pour la scolarité et répartie dans votre échéancier selon votre mode de règlement.

La demande de casier se fera via un formulaire, disponible sur Ecole Directe à partir du jeudi 16 juillet jusqu'au mercredi 26 août.

Nous vous prions de croire, chers parents, à nos sentiments dévoués,

Astrid Duboscq
Responsable des 6^{èmes}

Dominique le Bourgeois
Responsable des 5^{èmes}

Albane de Monts
Responsable des 4^{èmes}

Emmanuelle Vidal
Responsable des 3^{èmes}

Philippe Person
Chef d'établissement